

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines - Canton de Mantes-la-Jolie

**COMMUNE DE TACOIGNIERES**

**Décision n°2023-14**



Objet :

**Fourniture et pose d'une fenêtre à la Sacristie de l'église Notre Dame de l'Assomption**

Le Maire de la commune de Tacoignières,

**Vu** le Code Général des Collectivités, notamment son article L2122-22,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-8,

**Vu** la délibération 2020-V-05 du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire,

**Considérant** la nécessité de remplacer la fenêtre de la Sacristie de l'église Notre Dame de l'Assomption,

**Considérant** la proposition commerciale formulée par la société FP CONCEPT domiciliée 2 allée des Iris à Choisy le Roi (94600) pour fournir et poser la fenêtre de la Sacristie pour un montant de 825,00 € HT soit 990,00 € TTC,

DECIDE

Article 1er :

D'accepter la proposition commerciale de la société FP CONCEPT pour fournir et poser la fenêtre de la Sacristie de l'église Notre Dame de l'Assomption pour un montant de 825,00 € HT soit 990,00 € TTC.

Article 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera inscrite au registre des décisions et sera affichée conformément aux dispositions prévues par la loi du 02 mars 1982 modifiée.

Tacoignières le 16 mai 2023

**Le Maire, Patrice LE BAIL**

Certifié exécutoire compte-tenu de :

La publication du : 17/05/2023

Et la transmission au contrôle de légalité le : 17/05/2023

Document certifié conforme

Le Maire, Patrice LE BAIL



REÇU EN PREFECTURE

le 19/05/2023

Application agréée E-legalite.com